

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Madame Valérie POSTIC**

**N° 44**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions relations publiques**

**La Ville de Quimper accompagne les associations qui portent des projets et animations pour les Quimpérois et pour le développement des relations internationales.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, pour l'année 2015, les subventions suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée 2014	Montant 2015
- Association Cornouaille – Québec <i>Subvention exceptionnelle pour financer un déplacement de l'association au Québec</i>	400,00 €	1 500,00 €

2 - à verser, pour l'année 2015, les subventions suivantes (imputation budgétaire 020 6574 115) :

	Subvention attribuée 2014	Montant 2015
- Association « Tro-Breizh, Chemins des Cathédrales » <i>Pour adhérer à l'association en tant que « Ville cathédrale » de Bretagne.</i>	-	500,00 €
- Ligue Ouest de la fédération des clubs de la défense <i>Pour l'organisation d'un concert caritatif en faveur des soldats blessés</i>	1 000,00 €	1 000,00 €

Le maire,

Ludovic JOLIVET